



LIVRET EMPLOYEUR

PRÉSERVATION DE LA SANTÉ PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES



PREVY

PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

PREVY.FR

METTRE EN PLACE UNE ACTIVITE PHYSIQUE EN ENTREPRISE

PREVY est là pour vous guider avec des solutions adaptées à chacun.

1ERE ÉTAPE : DÉFINIR LES INTENTIONS

PREVY vous propose :

- Un échange entre un préventeur de PREVY et les principaux interlocuteurs de votre entreprise.
- Une présentation en CSSCT ou CSE par un diaporama expliquant l'action qui peut être menée par PREVY avec présentation des supports.

Qui ?	Dans quel but ?	Quoi ?	Pour qui ?
Qui sera le principal interlocuteur du Pôle Prévention de PREVY (salarié, DP, employeur...)?	Prévention des TMS, lutte contre la sédentarité, demande du CE...	Echauffements de 10 min, espace libre, mise en place d'une salle de sport ...	Certaines catégories du personnel ou pour tous les salariés ?

2E ÉTAPE : FIXER LE CAHIER DES CHARGES

PREVY vous propose :

- Faire un point sur la santé (douleurs, gênes, niveau d'activité physique des salariés) par le biais de questionnaires anonymisés.
- Faire une étude diagnostic des contraintes physiques des postes concernés.
- Fixer les modalités de développement de l'action :
 - Où ?
 - Sous quelle forme ?
 - Avec quels moyens ?
 - Quels horaires ?
- Aspects juridiques



3E ÉTAPE : SENSIBILISER LES SALARIÉS

Thèmes abordés :

- ⊗ Les bénéfices de l'intégration de l'activité physique en entreprise
- ⊗ Restitution des résultats des questionnaires
- ⊗ Ateliers ludiques en petits groupes
- ⊗ Temps d'échanges
- ⊗ Exemple de programme d'échauffement musculaire
 - Session proposée par PREVY sur 2h environ.
 - Permettra de sensibiliser et d'évaluer l'adhésion des salariés au projet.

4E ÉTAPE : MISE EN PLACE DE L'ACTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- ⊗ Contacts : kiné, coach sportif ...
- ⊗ Installation de matériel
- ⊗ Pour quand ? Mise en place d'un rétroplanning
- ⊗ Réévaluation de l'action mise en place

Des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter :
PREVY
Prévention & Santé au Travail
Maison de la Prévention, Parc Georges Besse,
215 rue Georges Besse, 30 000 Nîmes
☎ 04.66.04.21.33



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE POLITIQUE SPORTIVE

La FFSE peut accompagner votre projet sportif à tous les stades de sa mise en œuvre, de la conception à son évaluation.

CONCEPTION

Cohérence avec les objectifs managériaux de l'entreprise

Sondage des attentes des salariés

Activités physiques et sportives **adaptées au budget**

Sécurisation juridique de l'employeur

MISE EN OEUVRE

Recherche d'infrastructures de coaches sportifs qualifiés

Formation des encadrants aux spécificités des activités

Définition des plannings

Relation avec l'entreprise ou la collectivité

Facturation unique

Assurances pour les participants, entreprises, associations et collectivités

EVALUATION

Définition des modalités et fréquence avec l'entreprise ou la collectivité

Pilotage de l'évaluation

Remise d'un rapport d'évaluation synthétique et complet

Propositions d'évolutions

CRÉATION D'ASSOCIATION SPORTIVE D'ENTREPRISE

L'association sportive d'entreprise (ASE) est une association loi de 1901 à but non lucratif dont l'objet est de promouvoir la pratique d'une activité sportive au sein de l'entreprise. Le statut d'association sportive d'entreprise permet de donner un cadre légal adapté.

POURQUOI CRÉER UNE ASSOCIATION SPORTIVE D'ENTREPRISE (ASE) ?

L'ASE permet de créer un cadre permettant de mieux structurer les démarches d'activités physiques en entreprise. C'est un excellent moyen de promouvoir l'activité physique et la cohésion des équipes au travail.

COMMENT CRÉER UNE MON ASSOCIATION SPORTIVE ?

Créer un association sportive doit se réaliser sur la base des principes de la loi de 1901. La procédure pour créer une association nécessite de respecter un certain nombre d'étapes fondamentales que vous retrouverez sur le lien suivant : <https://ffse.fr/creer-association-sportive-entreprise>

POURQUOI AFFILIER VOTRE ASSOCIATION À LA FFSE ?

Fort de son expérience dans le milieu associatif, la FFSE peut vous accompagner dans tout le processus de création d'association sportive d'entreprise. L'association sportive est libre de s'affilier ou non à une Fédération sportive agréée, cependant, la FFSE vous donnera droit à des avantages non négligeables.

QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE ?

- ⊗ Réduction des dépenses liées aux soins de santé
- ⊗ Réduction des absences par la préservation de la santé
- ⊗ Réduction des taux d'absentéisme et du turn-over sur les postes de travail
- ⊗ Réduction du nombre et de la fréquence des accidents et des blessures
- ⊗ Revalorisation de l'image et de l'attractivité de l'entreprise
- ⊗ Amélioration du climat social et de la Qualité de Vie au Travail
- ⊗ Amélioration de la concentration

Selon le CNOSE (Comité National Olympique Sportif Français) "les programmes d'activité physique font chuter l'absentéisme de 32% et diminuent de 7 à 21% le risque de maladie".